

**45<sup>ème</sup> jour de confinement**  
**La Rochelle :**  
**point de situation quotidien COVID19**  
**pour la Ville de La Rochelle**  
**Jeudi 30 avril 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID-19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

I- **DÉBUT DE LA DISTRIBUTION DES MASQUES GRAND PUBLIC AUX ROCHELAIS**

- 1000 masques sont distribués depuis ce mardi 28 avril 2020 pour les personnes isolées et les associations qui viennent en aide aux personnes les plus fragiles.

Les masques constituent un dispositif de protection majeur pour limiter la propagation du coronavirus, préserver sa santé et celle des autres. Très tôt, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle ont accompagné toutes les initiatives professionnelles, associatives ou personnelles pour en produire en nombre suffisant. Des commandes ont également été passées directement par les collectivités.

Fabrication des masques

Les masques fournis à la population sont produits localement par des agents municipaux, des bénévoles, des entreprises, des couturières professionnelles et des structures d'insertion, cela représente plus de 82 000 masques. De plus, 78 000 masques seront livrés par le Conseil départemental et seront mis à disposition de la Ville de La Rochelle. C'est donc au total, 160 000 masques qui seront disponibles pour les Rochelais.

Priorité aux personnes les plus vulnérables

La distribution en boîtes-aux-lettres, par des agents volontaires, de deux masques par personne a commencé mardi pour 380 personnes inscrites sur le « Fichier Personnes isolées » et leurs aidants. Elles ont été prévenues par téléphone.

300 bénévoles des associations à caractère social et solidaire engagés sur le terrain sont dotés à partir d'aujourd'hui, dans les mêmes conditions. C'est donc près de 1000 masques qui sont distribués pour les personnes les plus fragiles.

Dispositif de distribution des masques

L'attribution se fait sur rendez-vous après inscription sur la plateforme en ligne « [masque.larochelle.fr](http://masque.larochelle.fr) » à partir du samedi 2 mai.

Lors de l'inscription, il est demandé de renseigner son numéro fiscal (figurant notamment sur la taxe d'habitation) afin de permettre une distribution équitable.

Afin d'éviter les regroupements de personnes, la distribution à l'ensemble des Rochelais débutera le samedi 9 mai dans dix points de retrait de la Ville :

- Salle municipale de La Pallice
- Port-Neuf, place du marché
- Salle municipale de Mireuil
- Salle Emile Combes
- Salle de l'Oratoire
- Salle du Vélodrome
- Salle municipale de Saint-Eloi
- Salles des fêtes de Villeneuve
- Musée Maritime
- Salle municipale de Tasdon

Lors de ce déplacement, la Ville de La Rochelle invite les Rochelais à respecter les gestes barrières.

**Le retrait est conditionné à la présentation de sa carte d'identité.** La récupération pour les voisins ou les proches est possible après inscription préalable et avec présentation de la carte d'identité de la personne représentée.

**Tous les masques seront livrés avec une notice d'utilisation.**

**Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique,** un standard de réservation est ouvert depuis ce jeudi au **05 46 31 88 88.**

**Les personnes handicapées et de plus de 70 ans non recensées par la direction Santé publique de la Ville de La Rochelle pourront également bénéficier d'une distribution en boîte-aux-lettres.**

## **II- HAÏTI SOLIDAIRE AVEC LA ROCHELLE DANS LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

**L'Agglomération de La Rochelle a reçu mercredi 29 avril 2020 une centaine de masques fabriqués à Port-au-Prince (Haïti).**

Ce don fait écho à la **coopération internationale** établie entre La Rochelle et la capitale haïtienne depuis 2002, autour de l'éducation et de la formation professionnelle.

**L'Agglomération soutient la scolarisation des enfants des quartiers les plus pauvres (8 écoles, 6000 écoliers) à travers de l'envoi de matériel et des actions pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle de jeunes adultes pour les sortir de la précarité.**

**« Vous nous aidez depuis vingt ans. Aussi nous voulons vous manifester notre solidarité dans la lutte contre le coronavirus en fabriquant des masques pour les Rochelais ».**

C'est avec ces mots que Youri Chevry, Maire de Port-au-Prince et Nadège Joachim, ancienne adjointe au maire de Port-au-Prince et présidente de la Fondation ANJE (Aidons nos jeunes à évoluer), responsable de la coopération avec La Rochelle, a souhaité remercier Jean-François Fontaine, maire de La Rochelle et président de la Communauté d'Agglomération et l'association *La Rochelle Solidarité Internationale* qui anime la coopération avec Haïti.